23e ANNÉE N° 2081 — PARAIT LE SAMEDI — 31 AOUT 1907

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Quatre francs par an
ÉTRANGER, le port en sus

A. TURIN, Fondateur - PASCAL LIEUTIER, Administrateur-gérant
ADMINISTRATION ET RÉDACTION, *21, Place de la Mairie*, SISTERON.
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste
Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence de la Presse. 20, Rue de la Victoire*, à l'*Agence Havas*, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences.

ANNONCES
Judiciaires (la ligne).....0,20
Commerciales (la ligne).....0.15
Réclames (la ligne).....0,30
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

LE RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE DES BASSES-ALPES

Nous lisons dans le Petit Provençal *de lundi 26 Août :*

Les premiers travaux pour la construction de la ligne téléphonique Digne-Marseille sont commencés depuis quelques mois. Les frais de cette ligne sont supportés par les deux départements intéressés, les équipes se trouvent actuellement à Mirabeau (Vaucluse). Après avoir débuté par Manosque, point central de tous les réseaux, elles pousseront j'usquà Pertuis. Cette partie du réseau demandera le changement et même le déplacement d'un grand nombre de poteaux, rendu indispensable par les courbes qu'effectue la voie ferrée entre Mirabeau et Pertuis.

Le crédit voté par le conseil général des Basses Alpes, prix forfaitaire demandé par l'administration des Postes, consenti par l'assemblée départementale est notoirement insuffisant, produite de la hausse des cuivres, qui cotés à 1 fr, 90 au moment de la convention intervenue, valent aujourd'hui 3 fr. 50 le kilo. Les fils nécessaires mesureront de Marseille à Manosque 3 millimètres et demi — 120 kilos par kilomètre — et pour le reste du réseau, 3 millimètres — 90 kilos par kilomètre. On prévoit de ce chef un supplément de dépenses de 50.000 francs, restant à la charge de l'Etat.

D'autres part, le Conseil général de l'Isère s'est engagé, par une convention, en date du 3 octobre 1905 à faire à l'Etat, l'avance nécessaire à l'établissement des circuits téléphoniques ci-après désignés : Grenoble, Paris 1° et 2° ; Grenoble, Marseille, Grenoble, Lyon 4· ; Grenoble, Saint-Etienne; Grenoble, Valence, 2° ; Grenoble, Annecy.

Ce projet, qui est actuellement en voie d'exécution, sera complètement terminé en 1908. A cette date, le poste central de Grenoble disposera de trois circuits avec Paris, de quatre avec Lyon et sera en communication directe avec tous les chefs-lieux des départements limitrophes et certaines villes importanres, telles que Chambéry, Annecy, Bourg, Marseille, Saint-Etienne Annonay, Valence et Gap. Il pourra de plus assurer au moyen de ses troits circuits. Grenoble-Paris, les communications rapides, non seulement avec la capitale, mais aussi avec les régions qui lui sont directement rattachées.

En outre, le département de l'Isère possède un réseau départemental des plus complets ; toutes ses communes sont pourvues au moins d'une cabine téléphonique ; le nombre de ses bureaux téléphoniques est actuellement de 560 et celui des abonnés dépasse 2.000,

Il semble que, dans ces conditions le département des Basses-Alpes aurait un intérêt réel à être relié à Grenoble par un circuit direct. Il pourrait ainsi communiquer rapidement avec les villes indiquées ci-dessus et serait surtout mis en communication avec Paris, la Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne sans passer par l'intermédiaire d'autres centres téléphoniques dont les circuits assez limités sont très surchargés, Il serait mis aussi facilement en communication avec Gap et les Hautes-Alpes, car le département de l'Isère disposera, dès l'an prochain, en plus de la commucation existante Grenoble-Gap, d'une nouvelle voie pour la Grave et Briançon.

La dépense que nécessiterait l'établissement d'un circuit Grenoble-Digne s'élèverait approximativement à 100.000 fr. Le Conseil général de l'Isère, qui n'a jamais reculé devant les sacrifices nécessaires pour développer ses relations téléphoniques, accepterait très probablement de prendre à sa charge les frais d'établissement de la section située sur son territoire, c'est-à-dire Grenoble-Lus-la Croix-Haute, soit environ 40.000 frs. Le département des Basses-Alpes aurait donc à pourvoir à l'établissement de la section Lus-Digne, soit environ 60,000 francs.

Le remboursement total de l'avance faite par les deux départements pourrait être effectué en six ans.

Le département des Basses-Alpes est l'un des plus en retard au point de vue des relations téléphoniques. Aucun réseau n'y fonctionne encore, et une seule ligne devant relier Digne à Marseille est actuellement en construction. Elle ne sera pas livrée avant la fin de l'année 1907.

Dans le cours de la session qui commencera le 30 septembre prochain, le Conseil général des Basses-Alpes aura à examiner cette question du rattachement à Grenoble du réseau Marseille-Digne.

TRIBUNE LIBRE

LES GRÈVES

(suite)

Pour les syndicats d'ouvriers ou d'employés, ç'a été réellement les plus beaux parleurs et les plus mauvais travailleurs qui se sont procuré des avantages que leur défaut d'habileté leur faisait refuser : le plus adroit et le plus laborieux a été nivelé sur le plus gauche et le plus fainéant, l'espèce a été substituée à la classification, la prétention toujours audacieuse a pris la place du mérite modeste, et le pire a absorbé le meilleur. — Tels sont les résultats de la loi sur les syndicats dits professionnels.

Pour avoir été mise au monde à une époque de démocratie, il faut avouer que cette loi de 1884 a servi les intérêts des petits et des humbles, complètement à rebours.

Or, une loi qui produit d'aussi fâcheuses conséquences, il faut bien reconnaître qu'elle est mauvaise, qu'il est indispensable de la rectifier, et qu'en la corrigeant on doit se baser sur les bons principes de l'amour fraternel, des intérêts réciproques, et de la justice sociale, sinon il sera impossible d'obtenir l'apaisement entre concitoyens.

Adam Smith et Turgot on donc dit la vérité, tandis que le législateur de 1884 a fait erreur. Quant aux relations entre le capital et le travail, ce qui demeure incontestablement vrai, c'est que les capitaux ne sont d'aucune valeur sans le concours effectif de la main d'œuvre.

Et c'est encore, que la main d'œuvre est frappée de stérilité quand, sous quelque forme qu'il se caractérise, le capital lui fait défaut.

De ce qui précède il ressort par conséquent, que :

L'exigence anormale de la main-d'œuvre n'est pas plus admissible que la prétention exorbitante du capital.

* * *

Après avoir mis l'ouvrier en cause, plaçons un peu le patron sur la sellette, car lui aussi a besoin d'être édifié.

Qu'est-ce, en effet, que l'action commune du capital main d'œuvre et du capital foncier ou industriel ?

— C'est l'association réelle et nécessaire des deux éléments qui opèrent ensemble pour la prospérité nationale et pour le bien de tous. C'est une espèce de mariage entre le travail et la matière, le travail étant fourni par les classes laborieuses, la matière étant apportée par le propriétaire qui la détient sous diverses formes, terres, mines fonds d'exploitation, espèces de cours ou autres.

— L'élément le plus actif c'est l'homme.

— Quand à la manière même métalique ou à l'or fin, tout le monde sait qu'elle est inerte, et que, seule elle ne produit rien, fût elle qualifiée précieuse. (Nous avons longuement expliqué cela à l'article : Population et richesse.)

Donc la richesse à tous ses degrés provient du fait de l'homme agissant sur la matière premiere comme un multiplicateur sur son multiplicande.

Et la richesse arrive à son apogée quand le multiplicateur qui la produit atteint lui-même son maximum d'intensité physique et intellectuelle.

Qu'il s'agisse, par suite, de la fortune totale générale d'un pays, il est bien démontré qu'elle proviennent toutes les deux du concours actif et dévoué de la population.

Ceci bien établi il reste à savoir :

1· Ce que le patron doit concéder aux ouvriers ;

2· Ce que doit faire le gouvernement pour obtenir à son plus haut degré la richesse nationale de laquelle découle le règne la puissance et la gloire.

Le patron n'a pas besoin d'agir sous le coup des menaces dont il peut être l'objet de la part des radicaux-socialistes ou des gréviculteurs. Il doit s'inspirer des principes de justice sociale, se pénétrant de cette pensée que lui aussi en cherchant son intérêt, se trouve dans l'obligation de chercher celui des autres, notamment celui de ses collaborateurs immédiats.

Mais en l'état de notre législation, si le gréviculteur se montre pour débaucher effectivement les ouvriers, le patron en est réduit à la dure nécessité du lock-out.

F. Appy.

A suivre.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ. - ÉGALITÉ. — FRATERNITÉ

VILLE DE SISTERON

Comice Agricole

PROGRAMME

de l'Exposition et des Concours des 28 Septembre et 5 Octobre 1907

donnés sous les auspices du Gouvernement de la République et du Ministre de l'Agriculture.

Samedi 28 septembre : *Tenue de l'important marché de St-Michel.*

A 9 heures du matin : **Ouverture de l'Exposition.**

A partir de 10 heures du matin : *Visite des animaux et des produits par les différents jurys.*

A 5 heures du soir : **Proclamation des récompenses.**

Tableau des prix à distribuer

1re PARTIE

1° **Concours de grandes Fermes.** — Fermes complètes ayant au moins 4 colliers ; animaux de trait, bestiaux à l'engrais, céréales, produits agricoles, horticoles, apicoles, instruments aratoires et de transport, en un mot tout ce qui constitue une ferme. Les prix seront donnés à l'exposition la plus complète et qui aura les plus beaux produits.

1er prix, 100 fr., une belle médaille offerte par M. Joly, député. président d'honneur du Comice, et un diplôme ; 2e prix, 50 fr. une médaille petit module, un diplôme.

2° **Concours de Fermes moyennes.** — Fermes ayant moins de 4 colliers, produits et matériel comme plus haut.

1er prix, 80 fr., une médaille grand module, un diplôme ; 2e prix, 40 fr., une médaille petit module ; 3e prix, 20 fr., un diplôme.

3° **Concours de petite culture** ouvert aux petits propriétaires ou fermiers qui ne peuvent concourir dans les 2 catégories ci-dessus.

1er prix, 50 fr., médaille grand module et diplôme ; 2e prix, 25 fr., médaille petit module et diplôme ; 3e prix, 10 fr., diplôme.

4° **Concours d'horticulture** ouvert aux maraîchers, pépinéristes, fleuristes, etc.

1er prix, 50 fr., médaille grand module, diplôme ; 2e prix, 25 fr., médaille petit module, diplôme ; 3e prix, 10 fr., diplôme.

5° **Concours d'apiculture.** — Ruches, accessoires et produits.

1er prix, 50 fr., diplôme de médaille d'or ; 2e prix, 25 fr., diplôme de médaille d'argent ; 3e prix, 10 fr., diplôme de médaille de bronze.

Il sera tenu compte de la construction d'appareils par l'exposant lui-même et surtout de ceux très pratiques, imaginés par lui.

6° **Concours de matériel agricole** construits dans la région du Comice.

Charrettes, voitures, charrues, brouettes, instruments aratoires, bennes, etc.

1er prix, 50 fr., médaille grand module, diplôme ; 2e prix, 20 fr., médaille petit module, diplôme ; 3e prix, 10 fr., diplôme.

7° **Concours de machines perfectionnées** non construites dans la région du Comice. Les prix seront indiqués ultérieurement.

Au cas où aucun concurrent ne serait digne d'un des prix celui ci pourrait être réduit ou réservé.

Aucun des produits ou animaux appartenant aux exposants ci-dessus ne pourront concourir à la 2e partie à l'exception toutefois des juments poulinières.

2e PARTIE

Section 1. Animaux

Première Catégorie : *Chevaux et Juments de de Travail*, 1er Prix, 15 fr., Diplôme ; 2me prix 10 fr..

Deuxième Catégorie ; *Juments Poulinières*, 1er Prix, 15 fr., Diplôme ; 2me Prix, 10 fr.

Troisième Catégorie : *Mulets et Mules*, 1er Prix 20 fr., Diplôme ; 2me Prix, 10 fr.

Quatrième Catégorie : *RACE BOVINE.* — 1° *Bœufs Adultes*, 1er Prix 20 fr., Diplôme 2me Prix 10 fr.

2° *Vaches Laitières*, 1er Prix, 15 fr., Diplôme ; 2me Prix, 10 fr.

Cinquième Catégorie : *RACE OVINE.* — 1° *Béliers de toutes Races*, 1er Prix, 15 fr. ; 2me Prix, 10 fr.

2° *Moutons Gras (10 têtes au moins)*, 1er prix, 15 fr., Diplôme : 2me prix, 10 fr.

3° Brebis *(10 têtes au moins)*, 1er prix, 15 fr., Diplôme ; 2me prix, 10 fr.

4· *Brebis suitées (10 au moins)*, 1er prix, 15 fr., Diplôme ; 2me prix 10 fr.

5· *Agneaux (20 au moins)*, 1er prix, 15 fr. Diplôme ; 2me prix, 10 fr.

Sixième Catégorie : *RACE CAPRINE. Chèvres Laitières*, 1 prix de 5 fr.

Septième Catégorie : *RACE PORCINE.* — 1· *Porcs gras*, 1er prix, 15 fr., Diplôme ; 2me prix, 10 fr.

© VILLE DE SISTERON

2° *Truies Suitées (6 petits au moins)*, 1er prix, 15 fr., Diplôme ; 2me prix, 10 fr.
3° *Cochons de lait (8 au moins)*, 1er prix, 15 fr., Diplôme ; 2me prix, 10 fr.

Huitième Catégorie : *ANIMAUX DE BASSE-COUR (5 têtes au moins) Coqs, Poules, Oies, Lapins, etc., etc.*, 1er prix, 10 fr. ; 2me prix. 5 fr.

Section II. — Travaux Agricoles

Première Catégorie : 1° *Blé*, 1er prix, 10 fr. 2me prix 5 fr.

2° *Autres Céréales, légumineuses, Graines Fourragères*, 1r prix, 10 fr. ; 2me prix 5 fr.

Section III. — Produits Horticoles

Première Catégorie : *Pommes de Terre (50 kil. au moins)*, 1er prix, 10 fr. ; 2me prix, 5 francs.

Deuxième Catégorie : *Haricots, Pois, Melons, Courges, Citrouilles, Salades, Betteraves, etc.*
1er prix, 10 fr. ; 2me prix, 5 fr.

Troisième Catégorie : *FRUITS*. — 1° *Raisins*, 1er prix, 10 fr, ; 2me prix, 5 fr.
2° *Pommes, Pêches, Poires, etc., etc.*, 1er prix 10 fr. : 2me prix, 5 fr.

Quatrième Catégorie : *Fruits Secs, Amandes, Pistaches, Noix, etc., etc. (Un double décalitre au moins)*. Deux prix de 5 fr.

Cinquième Catégorie : *Fleurs Diverses et Plantes d'Appartements.*

Section IV. — Produits Agricoles Manucfacturés dans la Région du Comice

1° *Beures, Fromages, Confitures, Fruits Confits, Olives, Pâtes, Conserves Alimentaires Charcuterie*, 1er prix, 10 fr., Médaille Grand Module ; 2me prix, 15 fr. ; 3me prix, 5 fr.
3° *Vins, Huiles, Essences*, 1er prix 10 fr. Médaille Grand Module ; 2me Prix, 5 fr.

Samedi 5 Octobre, à 7 heures du matin :

Grand concours de labourage

dans la propriété de Madame de Laidet au Château de Beaulieu.

1re catégorie (attelage de 4 bêtes) : 1er prix, 50 fr. ; 2e prix, 30 fr.

2e catégorie (attelage de 2 bêtes) : 1er prix, 30 fr, ; 2e prix, 20 fr.

3e catégorie (attelage de 1 bête) : 1er prix, 20 fr. ; 2e prix, 10 fr.

1 médaille d'argent grand module, offerte par la Société Nationale d'Encouragement à l'Agriculture, sera décernée au 1er prix de la 1re catégorie ; au 1er prix de la 2e catégorie, 1 médaille en bronze grand module ; au 1er prix de la 3e catégorie, 1 médaille de bronze.

1° Les opérations auront lieu sur le domaine de Beaulieu et commenceront à 7 h. précises du matin. — 2° Sont seules admises les charrues en usage dans la région à l'exception des Brabants et autres machines perfectionnées. — 3° Le terrain sera divisé en autant de lots de 3m. qu'il y aura de concurrents. Chacun de ces derniers ouvrira 6 raies sur la même face. Après le passage de la Commission, il devra terminer le labour de son lot. — 4° La 1re catégorie labourera à 4 colliers et 2 hommes ; la 2e catégorie labourera à 2 colliers et 1 homme ; la 3e catégorie labourera à 1 collier, une raie seulement ; cette raie devra être faite à l'araire. — 5° L'attribution des lots à labourer aura lieu par voie de tirage au sort. — 6° Les attelages et les charrues seront amenés par les concurrents. — 7° Ces derniers devront se faire inscrire chez M. Gasquet, président du Comice, ou chez M. Clergue, secrétaire, 3 jours avant le concours.

Pour le réglement de l'Exposition et des Concours voir les affiches.

Sisteron, le 22 août 1907.

Les Présidents d'Honneur : A. Bertin, sous-préfet ; Joly, député.

Le Président du Comice : Henri Gasquet, Maire de Sisteron, Conseiller général

Les vice-présidents : Michel, adjt au Maire de Sisteron ; Clément, Maire de Mison.

Les Secrétaires : A. Clergue, A. Brunet.

Syndicat d'Initiative de Sisteron

Deuxième liste des étrangers estivants dans la commune de St-Geniez,

M. et Mme Villeneuve de Vienne,
M. et Mme Laborde de Marseille,
M. Renoux, capitaine d'administ. et son fils de Marseille,
M. Renoux, chirurgien de l'armée, Marseille.
Mme et M. Bernus, greffier du tribunal — et leur demoiselle,
Mme et M. Reynard, recev. à la gare, Marseille
Mme et M. Maurice Escolle, légiste, et leur demoiselle, Marseille,
Mlle Boyer, directrice d'Ecole, Salon,
M. Gieux, professeur, Manosque,
Mme et MM. Viglianco, —
Mme Terre de Lyon,
Mlle Anna Bouchet, Marseille,
M. Arnaud Laborde, chirurgien en retraite, Toulon,
M. Paul Bernard, maître maçon, Toulon,
M. Vallier fils, étudiant, Marseille,
Mme Faure et son enfant, Lyon.
M. Richaud, facteur des Postes, Paris,
Mme et M. Lavaud, instituteur, —
Mlle Régina Masse, employée aux tabacs, de Marseille,
Mme Vve Racine, de Toulon,
M. Gallissian employé au téléphone, Marseille
Mlle Jeanne Daumas, modiste, —
Mlles Gabrielles et Annna Bernard, —

A suivre

Chronique Locale
ET REGIONALE

SISTERON

Conseil municipal. — Séance dimanche dernier, à 4 heures sous la présidence de M. Gasquet, maire. Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observations. Le Conseil désigne M. Tourrès Charles dit Panti, pour remplacer M. Imbert, en qualité de garde champêtre ; il approuve le compte administratif du maire et le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 1906 ; vote le budget supplémentaire de 1907 et le budget primitif de 1908.

Une proposition de M. Roa, tendant à l'interdiction de la fabrication et de la vente de l'absinthe est adoptée à main levée.

Le Conseil donne son approbation aux demandes d'assistance prévues par la loi du 14 juillet 1905, demandes acceptées par le bureau d'assistance.

Une pétition des habitants du quartier de Bourg-Reynaud, demandant l'empierrement de la rue du même nom est adoptée ; une demande de création et de transfert de foire à Laragne, est renvoyée à la Commission pour examen et avis ainsi qu'une pétition présentée par M. Beinet. La séance est levée à 6 heures.

Dénoncé par sa fille. — Un terrassier, Brèche, employé à la construction du canal de la Saulce, dans les Hautes-Alpes, avait disparu depuis 4 mois environ. On prétendait même qu'il avait été assassiné. Or, un berger vient de trouver son cadavre dans la Durance, à trois kilomètres en amont de Sisteron, au-dessous de la campagne de St-Didier.

Le corps, qui paraissait avoir séjourné dans l'eau depuis longtemps, était en complète décomposition et n'a pu être identifié que par les vêtements. Le docteur Buès, médecin-légiste, a été dans l'impossibilité de procéder à l'autopsie et n'a pu que constater le décès.

La présence de ce cadavre dans la Durance aurait une corrélation avec le crime qui fut commis à Portalès, près de la Saulce, par un nommé M.. ancien marchand de primeurs à Gap, et qui était tenancier d'une cantine au chantier de la Saulce.

M... ayant eu une discussion avec sa fille, âgé de 16 ans, celle-ci l'a dénoncé au parquet de Gap comme étant l'assassin du nommé Brèche, dont la disparition avait été remarquée. M... a été arrêté, et a nié formellement l'accusation portée contre lui.

Le malheureux Brèche, originaire de Châteauneuf, a été reconnu, lundi, par son père.

Vente des Coupes de bois en 1907. — Les ventes des coupes de bois dans la 26e Conservation auront lieu aux dates ci-après : à Aix, le 14 septembre ; à Marseille, le 17 ; à Tarascon, le 18 ; à Sisteron, le 23 ; à Forcalquier, le 24 ; à Riez, le 25 ; à Barcelonnette, le 26 ; à Digne, le 28 ; à Castellane, le 4 octobre.

Foire. — La foire de lundi dernier avait attiré un nombre considérable d'étrangers. D'importantes affaires ont été traitées. Voici la merriale de cette foire, qui est la plus importante de l'année :

Bœufs, 75 fr. les 100 kilos. — Moutons, 0 fr. 85 le kilo. — Agneaux, de 0 fr. 90 à 0 fr. 95 le kilo. — Porcs gras, 1 fr. 15 le kilo. — Porcelets, de 35 à 45 fr. pièce. — Lièvres, de 6 à 7 fr. pièce. — Perdrix, 2 fr. pièce. — Poulets, de 3 à 3 fr. 50 la paire. — Œufs, 1 fr. la douzaine. — Blé, de 28 à 29 fr. les 128 kilos. — Blé rouge, de 26 à 26 fr. les 128 kilos. — Avoine, 16 fr. les 100 kilos. — Sainfoin, 2 fr. le double décalitre. — Pezottes, 3 fr. 25 le double décalitre. — Tilleul, 3 fr. 25 le kilo. — Cire, 1 fr. 25 le kilo.

Avis. — Les propriétaires qui ont subi des pertes de récoltes par suite d'orage, gelées, sécheresses, en 1906, sont priés d'en faire la déclaration à la Mairie, avant le 5 septembre, délai de rigueur.

Echos du Palais. — Une seule affaire occupe l'audience du 29 août. C'est celle du colporteur Boyer Pierre-Emile, sans domicile fixe qui appréhendé par les gendarmes, essaie de leur résister et se livre sur eux à des voies de fait. Total 15 jours de prison, sans sursis.

La chaleur. — A l'inverse de l'été 1906, qui était d'une température tropicale, l'été 1907 n'a pas été trop surchargé en journées de fortes chaleurs, c'est à peine si nous en comptons une vingtaine, et encore entre coupées par quelques journées de fraîcheur, pour le grand bien de tout le monde.

Mais ces quelques journées de bon soleil ont suffi à tarrir nos sources et obliger les fontaines à couler en un très mince filet d'eau, au grand désespoir des ménagères qui lancent des imprécations contre la température d'abord et la municipalité qui n'en peu mais.

A côté de ce désagrément de premier ordre, voici l'électricité, qui de son côté, depuis quelques jours fait mauvaise grâce, et donne une lueur blafarde nous rappellant les légendaires reverbères.

Dans le public, on dit qu'un concessionnaires nouveau prendra la direction de l'usine électrique dans les premiers jours de septembre et que soucieux du service de ses abonnés, il ne ménagerait ni son temps ni son argent pour assurer un éclairage parfait. Si cela doit être, nous l'en félicitons.

Echos de la foire. — Si les foires d'été sont en général assez fréquentée et par suite les affaires du petit et grand commerce en état de prospérité ; ces foires sont meilleures encore pour une certaine catégorie de gens qui, toujours à l'affut d'un bon coup à faire, n'hésitent pas à foncer sur leurs victimes au moment propice pour les dépouiller de ce qu'elles possèdent ; c'est le cas, d'un nommé Jouve, qui lundi dernier, alors qu'il était tout occupé à la vente de ses melons, s'est aperçu le soir, en comptant sa recette, qu'une somme de 150 francs lui avait été soustraite.

Jouve s'empressa de porter plainte à la gendarmerie, qui aussitôt se mit en campagne et fut assez heureuse d'arrêter à l'hôtel de la Mule Blanche, l'auteur de ce larcin, représenté en la personne d'une femme, faisant avec ses associés, leurs préparatifs de départ. Arrêter la femme, mettre la roulotte en fourrière fut là une simple formalité à exécuter en cinq minutes. La voleuse répondra de cet acte de prestidigitation à une audience prochaine du tribunal correctionnel dès que l'enquête sera terminee.

Avis. — M Henri **Estublier**, négociant en Huiles, rue Saunerie, à l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle que **régulièrement**, son magasin sera ouvert tous les *mercredi, samedi* et le *dimanche* jusqu'à *midi.*

Avis. — Mlle Louise MOUTTE, prévient le public qu'elle vient de créer à Marseille, un atelier de teinturerie et dégraissage ; elle prie les personnes qui voudront bien lui confier leur travail, de vouloir bien se rendre chez elle, rue du Glissoir, 12, Sisteron, jusqu'au 2 septembre.

ETAT-CIVIL
du 23 au 31 Août 1907

NAISSANCES

Coudoulet Edouard-Daniel Séraphin.

MARIAGE

Entre M Conchy Henri Louis-Joseph, Mécanicien, et Mlle Richaud Marthe Flavie-Zoé,

DÉCÈS

Bontoux Joseph-Benjamin, 63 ans, hospice.
Provensal Aimé, cult., 60 ans, hospice.
Roche Casimir, cult., 69 ans, hospice.
Meynier Arlette-Fernande-Annette, 6 mois.
Amenc Thérèse, 72 ans, hospice.
Bouchet Constant, 58 ans, hospice.

La meilleure Eau de Vichy

Pour boire de la véritable eau de Vichy, exiger la marque VICHY-GÉNÉREUSE, de la Cie des Grande Sources, avec le disque vert VÉRITABLE VICHY.

Aux Oppressés

En toutes saison, les asthmatiques et les catarrheux toussent et sont oppressés ; aussi pensons-nous leur être utile en leur signalant la Poudre Louis Legras, Elle calme instantanément les plus violents accès d'asthme, de catarrhe, d'essoufflement de toux, de vieilles bronchites et guérit progressivement. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 10 adressé à Louis Legras, 139, Bd Magenta, Paris.

Etude de Me BERENGUIER
Notaire à Aubignosc,
Canton de Volonne (Basses-Alpes)

PURGE
d'Hypothèques Légales

Suivant contrats reçus par Me **Berenguier**, notaire à Aubignosc, le vingt deux avril mil neuf cent sept, enregistrés.

M. **Palaz** Adrien, ingénieur, demeurant à Paris, rue de la Victoire, N° 92, a acquis de Monsieur **Reynaud** Fortuné-Pascal, propriétaire, demeurant et domicilié à Peipin, sous les clauses et conditions stipulées auxdits contrats, et moyennant : 1° la somme de **treize cent cinquante** fr., une parcelle de terre à Peipin, quartier du Plan, pour une contenance de 1800 mètres carrés, à prendre et à détacher de plus grande contenance des parcelles, 50 et 51 de la section B.

2° La somme de **mil neuf cents** francs, une parcelle de terre à Peipin, quartier du Desteil, portée au plan cadastral, numéros 479 p. et 480 de la section A, comme ayant une contenance de 2394 mètres carrés. Une copie collationnée de chacun desdits contrats de vente ont été déposés au greffe du tribunal civil de Sisteron.

Copies collationnées seront également signifiées :

1° à Monsieur le Procureur de la République, prés le tribunal de Sisteron.

2° à Monsieur **Fabre** Fortuné, propriétaire, expert, demeurant au hameau du Forest, commune d'Aubignosc, subrogé tuteur du mineur **Reynaud** Edouard-Louis-Achille, sous la tutelle de Monsieur **Reynaud** Fortuné Pascal, vendeur.

La présente insertion a lieu à fin de purger de toutes hypothèques légales connues et inconnues qui peuvent grever les immeubles ci-dessus désignés, et toutes personnes du chef desquelles il pourrait être requis inscription sur lesdits immeubles seront forcloses faute d'avoir pris inscription dans les délais de la loi, conformément aux dispositions des articles 2193, 2194 et 2195 du code civil.

Pour extrait :
Berenguier.

© VILLE DE SISTERON

Les **PLAQUES** et **PAPIERS**
photographiques
JOUGLA
sont les meilleurs

RETARDS Energique et nouvelle préparation agissant sur la venue des règles de façon radicale. Celles qui ont tout essayé sans résultat auront la consolation d'apprendre qu'il existe enfin des *PREPARATIONS VEGETALES* réellement efficaces. Les *seules* qui assurent un succès certain, garanti sans danger. Très nombreuses attestations de reconnaissance enthousiaste. La boite : *10* francs, Renseignements gratuits. Ecrire LUC, 22, rue Clauzel, Paris.

Tribune du Travail
et Commerciale

A louer présentement
3me. et 4me. étages de la maison ETIENNE, ancien boucher
Grande Place, No 17.
S'adresser à Me **Béquart**, notaire

ON DEMANDE un apprenti chez M. COLOMBON, coiffeur, rue Saunerie, Sisteron.

ON DEMANDE un apprenti chez Monsieur REVEST, ferblantier, Place de l'Horloge, Sisteron.

A LOUER 2me étage aux Quatre Coins. 1er étage, Grand'Place.
S'adresser à Monsieur RAVOUX, nouveautés, Sisteron, Grand'Place.

A VENDRE
DE GRÉ A GRÉ

Plusieurs propriétés situées sur le territoire de Vilhosc, appartenant à M. DELAYE, facteur.

Pour traiter et pour renseignements s'adresser à Me LABORDE, notaire àSt-Geniez ou à M. DELAYE facteur à Sisteron.

A VENDRE joli BAR, placé près d'une caserne, 30 à 40 fr. de recette par jour ; 2 fr. de frais. Prix 4.500 francs
ON SE RETIRE
Pour visiter et pour renseignements s'adresser à M. AILLAUD, rue Bugeaud, 19, Marseille.

A VENDRE
DE GRÈ A GRÉ

Diverses propriétés situées aux quartiers suivants :

Deux propriétés au quartier du plan d'Estine, une à Cô-de-Catin, une au château d'Entrayes, une au clot de la Pierre et une à Saint Pierre.

Pour traiter et pour renseignements s'adresser à M. MICHEL Auguste, maçon, rue de la mission, Sisteron.

Facilités de payement

A LOUER

MAISON LAPLANE, place de l Horloge, avec boulangerie.

S'adresser à Me Turcan, notaire, Avenue de la Gare, Sisteron.

ARTICLES SPÉCIAUX Caoutchouc ET Baudruche pour **USAGE INTIME**
ECHANTILLON et CATALOGUE contre 0 fr. 30 ou 1 fr. 25 pour 5 échantillons sous pli cacheté. — Recommandés par Sommités médicales. — MAISON FONDÉE EN 1876.
H. CHASTAN, 68, Rue J.-J. Rousseau, Paris.

ASTHME ET CATARRHE
Guéris par les **CIGARETTES ESPIC** ou la POUDRE
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NEVRALGIES
Le **FUMIGATEUR PECTORAL ESPIC** est le plus efficace de tous les remèdes pour combattre les ***Maladies des Voies respiratoires.***
IL EST ADMIS DANS LES HOPITAUX FRANÇAIS & ETRANGERS
Toutes bonnes Pharmacies en France et à l'Etranger 2 fr. LA BOITE.
VENTE EN GROS : 20, Rue Saint-Lazare, PARIS.
EXIGER LA SIGNATURE CI-CONTRE SUR CHAQUE CIGARETTE

RICQLÈS DIGESTIF Anticholérique Préserve des ÉPIDÉMIES
RICQLÈS Calme la Soif ASSAINIT L'EAU
RICQLÈS DENTIFRICE ET EAU de TOILETTE Antiseptique
RICQLÈS Seul Véritable ALCOOL DE MENTHE
RICQLÈS HORS CONCOURS PARIS 1900 2 GRANDS PRIX LIÈGE 1905

LESSIVE PHÉNIX
ne se vend qu'en paquets de
1, 5 & 10 KILOGR.
500 & 250 GRAMMES
portant la Signature **J. PICOT**

Tout produit en sacs toile ou en vrac, c'est-à-dire non en paquets signés J. PICOT, *n'est pas* de la
LESSIVE PHÉNIX

Bulletin Financier

Les cours fléchissent un peu sous le poids des réalisations provoquées par la récente reprise. Notre 3 0/0 revient à 94.60, l'Extérieure à 91.07, le Turc à94.45. Fonds russes bien tenus.

Les grandes valeurs de crédit restent bien traitées,

A mesure que se dissipe pour le public ce double cauchemar du rachat et de l'impôt sur le revenu, les capitaux se rapprochent peu à peu de ces excellents titres que sont les actions de nos grands chemins français.

Parmi les valeurs du marché en banque, les obligations du chemin de fer de Goyaz sont très fermes à 453.50. Le coupon qui vient à échéance le 1er septembre sera mis en paiement, à partir de cette date, à la Banque française pour le commerce et l'industrie, à raison de 12 fr. 50 moins l'impôt,

Des demandes sont à signaler à 50.50 en actions de la Dulces Nombres. Les éléments de prospérité que possède cette entreprise justifient d'ailleurs la faveur dont elle est l'objet.

A 25 fr. pour les unités et à 22 fr. pour les coupures, les actions De Mello bénéficient de la faveur qui s'attache aux valeurs sérieuses de caoutchouc. La production de cette entreprise ne cesse de s'accroître et l'on sait que ses produits sont particulièrement estimés.

L'Imprimeur-Gérant : Pascal LIEUTIER

L'ART de GUÉRIR
Une Lecture nécessaire.
Le *Journal de Médecine Française* publie actuellement une importante étude sur un nouveau traitement qui guérit radicalement **la neurasthénie, la faiblesse nerveuse** chez l'homme et la femme, les Maladies de **l'Estomac, de l'Intestin, du Cœur, le Rhumatisme, la Goutte, les Douleurs,** etc.
Demandez ce journal envoyé *gratuitement* par le Directeur, 19, rue de la Pépinière, à Paris.

LA PHTISIE ET LES MALADIES DE POITRINE
Dans une étude du plus haut intérêt, le *Journal des Forces vitales* signale en ce moment une nouvelle méthode qui guérit **la Phtisie**, l'Emphysème, **la Bronchite, l'Asthme, le Catarrhe** et toutes les maladies des voies respiratoires. Ce journal est envoyé gratuitement sur demande adressée au Directeur de l'Institut de Régénération, 37, rue Labruyère, à Paris.

FAITES *tous les jours* LE **REPAS du MATIN** AU **RÉNOVATEUR VIGOR** *GRANULÉ*
LE PLUS NATUREL LE PLUS SAIN DE TOUS **LES ALIMENTS**
CHEZ TOUS LES ÉPICIERS
2'50 la Boîte
Dépôt : 18, Rue Duperré PARIS

VIENT DE PARAITRE : **LA SURDITÉ EST VAINCUE**

Sous ce titre, le journal *La Médecine des Sens* publie une étude sensationnelle sur une nouvelle méthode qui guérit radicalement la surdité, **la dureté de l'ouïe,** les écoulements, **les bourdonnements d'oreilles.**
Envoi gratuit du journal à toute demande adressée au Directeur, 19, rue de la Pépinière, à Paris.

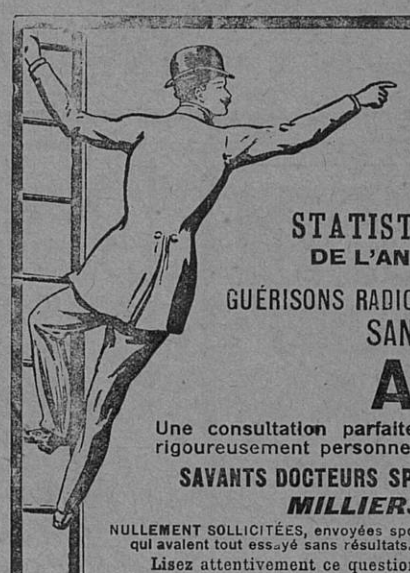

GRATIS

STATISTIQUE DE L'ANNÉE
51,923 Lettres reçues
49,542 Traitements suivis
49,507 Guérisons radicales

GUÉRISONS RADICALES DE TOUTES LES MALADIES
SANS MEDICAMENTS NI APPAREILS
A TOUS

Une consultation parfaite de 6 pages, discrète, particulière et rigoureusement personnelle, entièrement écrite sous la dictée de
SAVANTS DOCTEURS SPÉCIALISTES DE LA FACULTÉ DE PARIS
MILLIERS D'ATTESTATIONS
NULLEMENT SOLLICITÉES, envoyées spontanément par les malades guéris et reconnaissants qui avaient tout essayé sans résultats. ***(Adresses rigoureusement exactes).***

Lisez attentivement ce questionnaire auquel vous n'avez à répondre que par oui ou par non ou en peu de mots. Détachez-le après l'avoir rempli et retournez-le à l'**INSTITUT UNIVERSEL** 17, AVENUE DE CLICHY, Paris, et vous recevrez discrètement une consultation ABSOLUMENT GRATUITE détaillée et parfaite, du Docteur Spécialiste pour votre cas.

Pour M. _____ *profession* _____
demeurant à _____ *par* _____
département _____

QUESTIONNAIRE — (G.S.)

1° **Quels sont : Votre** âge, votre taille et **votre poids ?**
2° **Votre teint est-il clair, frais, jaune ou pâle ?**
3° Souffrez-vous de la tête, à quelle **place ?**
4° Votre langue est-elle chargée ?
5° Mangez-vous beaucoup ou peu, **buvez-vous beaucoup ou peu ?**
6° Digérez-vous bien ou mal, **avez-vous des aigreurs** ou des renvois gazeux ?
7° Allez-vous régulièrement **à la garde-robe, combien** de fois par jour ?
8° Dormez-vous bien ou mal, **longtemps ou peu ?**
9° Avez-vous des rêves ou des cauchemars ?
10° Quel est votre caractère, gai, doux ou **emporté,** avez-vous de la tristesse, des idées noires ?
11° Etes-vous plus fatigué en vous levant **qu'en vous** couchant ?
12° Vos jambes sont-elles enflées ?
13° Avez-vous des maux de reins ?
14° Etes-vous rhumatisant, goutteux ?
15° Avez-vous des palpitations de cœur, de **l'essoufflement ?**
16° Avez-vous des faiblesses, des étourdissements ou des vertiges ?
17° Toussez-vous, **avez-vous de l'oppression ou des points douloureux ?**
18° Urinez-vous facilement, beaucoup ou peu ?
19° DITES-NOUS : Quelles maladies antérieures **avez-vous eues et si vous en êtes** complètement guéri. Si vous êtes atteint d'une infirmité quelconque, hernies, etc. Si vos parents ont eu la même maladie que vous. Si vous avez fait des excès ou abusé des plaisirs, des veilles ou du travail intellectuel. Dites-nous ici ou sur une feuille ajoutée, de quoi et depuis quand vous souffrez et ajoutez tout ce que vous jugerez utile ?
20° Aux dames seulement. — Les dames donneront des détails **complémentaires concernant** les époques mensuelles, régulières et irrégulières, l'âge critique, etc.

Dans les cas chroniques graves ou qui nous paraîtront douteux, **le malade recevra** immédiatement avis l'invitant à envoyer un demi-litre de son urine. Notre laboratoire spécial en fera GRATUITEMENT l'analyse complète, montrant le fonctionnement intérieur exact du malade et permettant le seul diagnostic infaillible.

Cet établissement au-dessus de tout éloge, **cette belle œuvre humanitaire où les soins les plus** dévoués sont prodigués continuellement et **gratuitement à des milliers de malades désespérés,** abandonnés ou déclarés incurables vient d'être l'objet **d'une forte subvention qui lui a été accordée pour** propager partout les bienfaits de cet institut **médical modèle unique au monde.**

ESSAYEZ, ECRIVEZ et VOUS VERREZ ! Vous serez si heureux et si *consolés quand vous recevrez notre consultation* ***qui est toujours accompagnée*** *du dernier relevé de nos attestations* (adresses exactes), ***ce qui est une garantie*** *absolue de notre scrupuleuse et parfaite méthode.*

LIQUIDE INDIANA

Guérison infaillible en quelques jours
CORS AUX PIEDS
DURILLONS
ŒILS DE PERDRIX
VERRUES etc.

Le liquide *Indiana* est employé avec grands succès, et a obtenu plusieurs récompenses aux Expositions Francaises et Etrangères

DÉPOT ET VENTE : *Chez* M. ***GIRAUD***, coiffeur, Articles de Toilette, *Parfumerie* 6, Rue de Provence, Sisteron,

EN VENTE PARTOUT
LE MOKA DES FAMILLES
Ce produit peut s'employer seul avec le lait ou en très fortes proportions avec le café.

© VILLE DE SISTERON

A LA CHAUSSURE MODÈLE

Vve BRUN Adolphe

Rue Deleuze, 7, ou Valaye, SISTERON (Basses-Alpes)

Bottines en tous genres, fortes et de luxe, clouées et cousues main, pour Hommes, Femmes, Fillettes et Enfants

Bottines et Souliers blancs pour mariées en Satinette, Satin-Soie et Peau

PRIX MODÉRÉS -- REPARATIONS

VIENT DE PARAITRE

MAGIE

Ce chef-d'œuvre sensationnel est un trésor plus précieux que tous les trésors et il n'existe pas de livre plus merveilleux à connaitre, parce qu'il fournit les moyens d'obtenir telle faveur que l'on désire, de découvrir les secrets les plus cachés, de savoir ce qui se passe dans les maisons, de connaître les tours de finesses des bergers, d'écarter les périls, de donner le dégoût des alcools et de guérir l'ivrognerie, d'avoir pendant le sommeil les visions de l'avenir, de faire suivre les animaux et les hommes, d'exorciser les maisons hantées, de se faire aimer, de prendre à la main les lièvres, les oiseaux et les poissons, de guérir les morsures de serpent, de faire disparaitre les taches de rousseur, de connaître son sort conjugal et les philtres magiques, triomphateurs de l'amour et de la femme. Les secrets des guérisons de toutes les maladies accessibles aux hommes et aux animaux par les attouchements et les prières, les pratiques des envoûtements, etc., etc.

Deux volumes, 600 pages, franco, 7 francs. Chaque volume séparément 5 francs, mandat, bons ou timbres-poste.

Catalogues complets et détaillés 0 fr. 60.

Ecrire : **Maison LUC, 22, rue Clauzel, Paris.**

LES POÊLES GODIN

SONT LES MEILLEURS ET LES MOINS CHERS

COLIN ET Cie A GUISE (AISNE)

Chez tous les Quincailliers, Poêliers, Fumistes, etc.

EXIGEZ VICHY-GÉNÉREUSE VÉRITABLE VICHY

LA MÉDECINE VÉGÉTALE

par les Sucs et Principes vitaux des Plantes.

La **Méthode Végétale**, qui depuis de nombreuses années obtient tant de succès dans les guérisons des maladies chroniques, se trouve décrite dans le célèbre ouvrage intitulé : *« La Médecine Végétale »*.

Tous les malades désespérés et découragés trouveront dans ce livre un moyen certain et radical pour se guérir sans drogues funestes, sans poisons qui fatiguent le corps, épuisent les nerfs et délabrent l'estomac, *sans opération* ni mutilation, mais à l'aide de *sucs végétaux* et *sèves régénératrices*, qui réparent les forces, fortifient l'organisme et purifient le sang.

Parmi les chapitres les plus importants, il convient de citer: **Maladies de la Peau**, *Dartres, Eczéma, Vices du sang*, etc. **Tumeurs**, *Glandes*, **Maladies spéciales de la Femme**, etc. *Goutte, Rhumatisme, Epilepsie, Voies urinaires, Cystites, Prostatites, Gravelle, Diabète*, **Maladies contagieuses**, *Anémie, Bronchite, Asthme, Dyspepsie, Gastralgies, Constipation, Hémorrhoïdes, Hydropisie, Albuminurie*, etc., etc.

Avec ce livre, chacun peut devenir son **propre médecin**, *se soigner et se guérir seul* de toutes les maladies chroniques, sans médicaments qui empoisonnent, mais par cette médication bienfaisante qui répand son action naturelle dans toutes nos cellules et dans tous nos organes, par ces précieux sucs des plantes qui infiltrent dans nos veines :

FORCE, VIGUEUR ET SANTÉ

Dans un but de vulgarisation scientifique et humanitaire, *La Médecine Végétale*, fort volume de 352 pages, est envoyée *franco* contre 60 centimes en timbres-poste adressés au Dr de la PHARMACIE VIVIENNE, 16, Rue Vivienne, PARIS

BUSSANG *chez* L'ANÉMIE

OBLIGATOIRE DANS TOUTES LES FAMILLES

MON MÉDECIN

Par MM. les Docteurs **FOURNOL, HEISER, SAMMÉ**, de la Faculté de Médecine de Paris

Superbe volume du format de la Grande Encyclopédie Larousse, 520 pages, papier grand luxe, nombreuses Gravures, magnifiquement relié en toile

PRIX : 25 francs, PAYABLES 5 fr. PAR MOIS

RIEN A PAYER D'AVANCE

livraison immédiate

Mon Médecin est le meilleur conseiller de la Maison, du Château, de la Ferme, indispensable à tous : *Description et Fonctionnement du Corps humain, Médecine d'urgence, Hygiène professionnelle, Hygiène préventive, Hygiène curative, Hygiène de l'ouïe, Hygiène de la vue, Hygiène de la voix, Hygiène de l'alimentation, Hygiène coloniale, Soins spéciaux de la mère et de l'enfant, Poisons et Contrepoisons, Falsifications, Régimes, Eaux minérales, Animaux nuisibles et utiles à l'homme, etc., etc., etc.*

Traitement et Guérison de toutes les Maladies

Tout ce qui concerne les maladies, leur traitement et l'heureux emploi des remèdes s'y trouve condensé. Un vocabulaire des mots techniques complète ce splendide et indispensable volume. **Mon Médecin** recommandé par de hautes sommités médicales, est le cadeau le plus utile qu'on puisse faire et le plus beau livre à mettre dans une bibliothèque de famille ; c'est un ami discret, un conseiller sûr, qui répond nettement à tous les besoins et evitera bien souvent des confidences qu'hommes et dames répugent à faire.

Bulletin à adresser au *Sisteron-Journal*, Sisteron

Je soussigné, déclare acheter l'ouvrage *Mon Médecin*, aux conditions énoncés, c'est-à-dire par paiements mensuels de 5 francs jusqu'à complète liquidation de la *somme de 25* fr. prix total. Ce premier paiement de 5 fr aura lieu 1 *mois* après expédition de l'ouvrage sur la présentation du reçu.

Fait à 190

Signature ;

Noms et prénoms .....

Profession .....

Domicile .....

Département .....

POURQUOI SOUFFREZ-VOUS ?

Si vous ne vous sentez pas bien portant, je puis vous guérir avec mon ÉLECTRO-VIGUEUR. Si vous êtes faible, je puis vous rendre fort. Si vous êtes rempli de douleurs rhumatismales, je puis les expulser. Je peux répandre de l'huile dans toutes vos jointures et les rendre flexibles. — J'ai souvent dit que la Douleur et l'Electricité ne peuvent vivre dans la même maison et je le prouve chaque jour.

Si vous voulez venir me voir, je vous en ferai la démonstration. Si cette visite vous est impossible, demandez-moi mon livre rempli de choses faites pour inspirer à l'homme la force et le courage. Envoi gratuit à ceux qui joindront le bon ci-contre à leur demande.

L'effet de l'Electricité sur l'homme affaibli et épuisé est le même que celui de la pluie sur la terre desséchée en été. Il peut être débilité par la Varicocèle, les Pertes séminales, le Manque d'énergie ; il peut avoir des idées confuses, de l'inquiétude dans ses actes et dans ses décisions, de sombres pressentiments ; il peut être timide et irritable, éviter ses amis et la compagnie, n'avoir aucune confiance en lui-même s'il s'agit de la plus légère responsabilité. — L'Electricité, convenablement appliquée pendant quelques heures seulement, fera évanouir tout ces symptômes.

Il n'existe pas un remède qui soit aussi simple, aussi facile à employer, aussi infaillible, aussi bon marché que l'**ELECTRO-VIGUEUR** du Docteur MACLAUGHLIN. Pour vous et pour ceux qui attendent de vous le bonheur, essayez-le dès maintenant. Faites-le tout de suite : une telle chose ne doit pas être remise.

C'est un appareil pour hommes et pour femmes.

Vous pouvez porter mon **ELECTRO-VIGUEUR** sans gêne toute la nuit et l'électricité infusée dans votre corps guérira tous vos Troubles nerveux et vitaux, Maux de reins, Rhumatismes, Troubles intestinaux, Faiblesse d'estomac et toutes formes de souffrances et de faiblesses.

La durée de ce traitement varie d'une semaine à deux mois, et tous les sympthômes précités disparaitront pour toujours, grâce à l'**ELECTRO-VIGUEUR**, qui transforme les plus faibles en hommes forts.

Maintenant, ne préféreriez-vous pas porter mon appareil vivifiant, l'**ELECTRO-VIGUEUR**, pendant pendant votre sommeil, chaque nuit, et sentir son ardente chaleur se répandre en vous, et vous voir prendre ainsi vous-même un nouveau bail de vie, à chaque application nouvelle, plutôt que d'embarrasser vos intestins avec des drogues nauséabondes ? — Assurément ! — Alors, essayez mon **ELECTRO-VIGUEUR.**

Docteur B.-N. MACLAUGHLIN,
14, Boulevard Montmartre, Paris.

Prière de m'envoyer votre livre gratuit sous enveloppe.

Nom .....

.....

Adresse .....

.....

Le Gérant **Vu pour la légalisation de la signature ci-contre** **Le Maire,**

© VILLE DE SISTERON